

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 27 février 2020



Présents : Stéphane ROUAULT, Didier GUILOUËT, Pascaline GUYOT, Philippe SALÉ, Maryse HUET, Bernard RIO, Gaëtan ÉTHORÉ (arrivé à 19h31), Maxime ROSELIER, Valérie LE BRETON, Françoise LE MOËLLE, Marcel Michel

Absent(s) :

Frédéric JOUBIER donne procuration à Philippe SALÉ
Fabienne LE MEZO donne procuration à Pascaline GUYOT
Cyrielle PIEL

Secrétaire de séance : Valérie LE BRETON

*_**

Le Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 14 janvier 2020 est validé à l'unanimité ;

*_**

1°) Finances : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 de la commune

Le compte administratif de l'année 2019 dressé par Monsieur Stéphane ROUAULT, Maire, se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	984 956,51 €	738 993,50 €	1 723 950,01
Dépenses	678 631,96 €	657 800,65 €	1 336 432,61 €
Solde (R-D)	306 324,55 €	81 192,85 €	387 517,41 €

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces résultats dont les montants sont conformes au compte de gestion 2019 établi par Monsieur le receveur municipal.

2°) Finances : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 du service assainissement

Le compte administratif de l'année 2019 dressé par Monsieur Stéphane ROUAULT, Maire, se présente comme suit :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	33 560,38 €	73 719,06 €	107 279,06 €
Recettes	44 946,43 €	32 935,13 €	98 761,33 €
Solde (R-D)	-13 223,88 €	- 40 783,93 €	- 8 518,11 €

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces résultats dont les montants sont conformes au compte de gestion 2019 établi par Monsieur le receveur municipal.

3°) Boulangerie – achat d'un nouveau four

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu de la boulangerie signalant la vétusté du four. Ainsi, suite au passage de plusieurs entreprises, des devis ont été réceptionnés en mairie afin de le changer :

	Fournil 35 (NOYAL CHATILLON 35)	Le Pôle Equipement (BRECH 56)	Technique fournil (LANGUIDIC 56)	Tech Fournil (SAINTE-MARIE 35)
SURFACE	8.4 M ²	7.9 M ²	8.64 M ²	8.3 M ²
Puissance Raccordée	43 kw	44.7 kw	40.4 kw	43 kw
MONTAGE	7 Jours	7 Jours	9 Jours	4 Jours
FOUR	39 500,00 €	41 280,00 €	45 199,00 €	38 350,00 €
ELEVATEUR	5 000,00 €	Intégré	Intégré	Intégré
Démontage	2 500,00 €	1 500,00 €	0	1 500,00 €
HT	47 000,00 €	42 780,00 €	45 199,00 €	39 850,00 €
TTC	56 400,00 €	51 336,00 €	54 238,80 €	47 820,00 €

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Tech Fournil de Sainte Marie (35) pour la somme de 39 850,00 € HT soit 47 820,00 € TTC.

4°) Boulangerie – logement

Les travaux de création d'une chambre supplémentaire sont en cours. Le logement comportera par la suite trois chambres.

5°) Médiathèque – création d'un fond de documents

Françoise LE MOËLLE, adjointe, présente le budget prévisionnel concernant la création d'un fond de documents. Suite à une réunion en mairie en présence de la DRAC, il s'avère que la commune est éligible à l'obtention d'une subvention prenant en charge 60% de la dépense nécessaire pour la création d'un fond de base. Concernant la création de ce fond, différents publics seront sollicités afin de répondre aux demandes de chacun. Il ne sera pas prévu d'acheter des CD puisque la Médiathèque Départementale en prête. En revanche, il est envisagé d'acheter une centaine de DVD pour 4000,00 € ainsi que des livres pour 11 000,00 €.

A ces achats de documents s'ajoute la centaine de documents que la bibliothèque communale possède actuellement.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce budget prévisionnel de 15 000 € et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à demander les subventions auprès de la DRAC.

6°) Médiathèque, poste et logements – avancement des travaux

Les travaux se poursuivent normalement. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les travaux de la petite bâtisse située face à la médiathèque. En effet, il est proposé de réaliser l'enduit sur ce local afin d'harmoniser l'ensemble. L'avenant de l'entreprise BEUNEL, maçon ayant réalisé les travaux sur le bâtiment principal, s'élève à 7 099,68 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce devis et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces travaux.

7°) Etablissement public foncier – convention

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de convention concernant la possibilité de renouvellement urbain. Les élus souhaitent acquérir les parcelles ZV n°8 (4 600 m²) et ZV n°165 (860 m²) situées dans l'enveloppe urbaine pour aménager les terrains et vendre des lots à bâtir. Ces biens sont en indivision entre de nombreux héritiers difficiles à identifier. Les élus souhaitent réaliser un projet d'ensemble qui comportera 11 logements minimum dont deux logements conventionnés.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises rue de la Brassée. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour la commune. Elle implique également une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il est proposé de faire appel à l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

L'EPF Bretagne est un établissement public d'État à caractère industriel et commercial intervenant à l'échelle régionale. Il a pour objet de réaliser, pour son compte, celui de l'État, des collectivités locales ou de toute personne publique, des acquisitions foncières destinées à constituer des réserves foncières en accompagnement des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme.

En ce sens, Ploërmel communauté a signé une convention cadre avec L'EPF Bretagne qui est complétée par une convention opérationnelle avec chaque collectivité sollicitant son intervention.

Cette dernière définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisitions de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation, et le prix de revente.

Il est donc proposé au conseil municipal de formaliser la demande d'intervention de la commune auprès de l'EPF Bretagne et d'approuver la convention opérationnelle proposée.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DEMANDE l'intervention de l'EPF Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières,

APPROUVE ladite convention et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

S'ENGAGE à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 3 mai 2027,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8°) Cantine – achat d'un lave-vaisselle

Monsieur Philippe SALÉ, adjoint, fait savoir à l'assemblée que le lave-vaisselle de la cantine est récemment tombé en panne. Il a été réparé mais il va falloir le changer.

L'entreprise PRINCE a fait parvenir un devis pour l'achat d'un nouvel appareil pour un montant de 3 596,15 € HT soit 4 315,38 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve le devis et autorise le Maire ou son représentant à signer le devis.

9°) Mairie – coin cuisine

Philippe SALÉ, adjoint, présente à l'assemblée le projet d'aménagement du coin cuisine de la Mairie. A ce jour, seul un cuisiniste a été contacté. Ainsi, le plan réalisé est montré à l'assemblée. Le coût de ce projet proposé par JLD cuisine s'élève à 4 579, 80 €, électroménager compris (lave-vaisselle et four micro-ondes).

Après discussion, il est convenu qu'au moins un autre devis soit demandé. Aussi, peut-être faudrait-il revoir les plans.

Après délibération, le conseil municipal approuve un budget de 5000 € afin de réaliser l'agencement des lieux.

10°) Bâtiments communaux – travaux électricité

Des travaux sur les installations électriques doivent être réalisés dans divers bâtiments communaux. L'entreprise DOUAI de GUILLAC a réalisé plusieurs devis :

Bâtiment et travaux	Montant HT	Montant TTC
Bâtiments services techniques – fourniture et pose d'une armoire électrique, de luminaires, de prises de courant, câblage	3 463,00 €	4 155,60 €
Salle des coteaux – remplacement de luminaires sur bloc sanitaire	614,64 €	737,57 €
Café de la Forge – installation éclairage et prises façade et terrasse	2 620,60 €	3 144,72 €
Boulangerie – remplacement de l'ensemble des convecteurs électriques	4 647,00 €	5 576,40 €

Après délibération, le conseil municipal approuve l'ensemble des devis ci-dessus et autorise le maire ou son représentant à signer ces documents.

11°) Terrain des sports - entretien

M. Philippe SALÉ, adjoint, informe le conseil municipal sur les opérations d'entretien à venir sur les terrains des sports. Cette année encore il est envisagé de renouveler l'opération de sablage, décompactage et regarnissage. Le devis demandé à l'entreprise « Jardi Location » de Noyal-Pontivy s'élève à 12 250,80 € HT soit 14 700, 96 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce devis et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

12°) Réseaux – conventions « Morbihan Énergie »

Monsieur Didier GUILLOÛT, adjoint, informe l'assemblée que, suite à l'aménagement de la « rue Patrouillet », des conventions doivent être passées entre la commune et Morbihan Énergie, à savoir

	Montant	
Extension du réseau électrique Réf. 56079E2017015/MLL	12 500,00 € TTC	Il est demandé une contribution financière de 6 250,00 € TTC après abattement de 50%
Extension réseau éclairage Réf. 56079C2019007	6 960, 00 € TTC	Le SDEM décide de verser un fond de concours au demandeur s'élevant à 30% du montant HT, soit 1740,00 €. La contribution pour la commune est dont estimée à 4 060,00 € HT soit 5 220,00 TTC
Pose de fourreaux des réseaux télécom Réf. 56079T2019008	9 840, 00 € TTC	La totalité des travaux sont à la charge de la collectivité

Après délibération, le conseil municipal approuve ces conventions et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

13°) Voirie – maîtrise d'œuvre 2020 à 2022

Monsieur Didier GUILLOÛT, adjoint, informe l'assemblée que le contrat de maîtrise d'œuvre concernant la voirie arrive à son terme. Ainsi, deux offres ont été réceptionnées :

	Montant HT	Montant TTC
Cabinet CEA – Guénin (56)	6 400,00 € HT	7 680,00 €
CPA - Auray (56)	6 950,00 € HT	8 340, 00 €

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir l'offre du cabinet CEA de Guénin.

En 2020, les travaux de voirie prévus concernent la sécurisation des entrées de bourg afin de limiter la vitesse des véhicules en agglomération notamment.

14°) Terrain communal – zone de Beausoleil

La société TDF a implanté sur une parcelle communale de 235 m² située sur la zone de Beausoleil, un pylône d'une hauteur de 40m.

Locataire de la parcelle sus citée depuis le 5 janvier 2004, la société TDF souhaite aujourd'hui l'acquérir pour la somme de 37 000,00 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette offre et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

15°) Ressources humaines – maintien de salaire

Madame Pascaline GUYOT, adjointe, fait part aux conseillers municipaux de sa proposition d'augmenter de 5€ le montant de la participation communale à la mutuelle « Maintien de salaire » des employés communaux adhérant à la MNT qui est actuellement de 5€/agent/mois.

Le conseil municipal approuve la proposition de participation à la mutuelle « maintien de salaire » d'un montant de 10€ par agent et par mois, sous réserve que le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan donne un avis favorable.

16°) Services techniques – tracteur

Le tracteur acheté par la commune fin 2018 a été expertisé suite aux multiples problèmes survenus sur les injecteurs. Suite au passage de l'expert, il a été constaté la présence d'un excès de soufre dans le carburant. Aussi, l'entreprise BERNARD a réalisé un geste commercial sur le devis initial. Le tracteur devrait être réparé et livré d'ici quelques semaines.

*_**



Le Maire,
Stéphane ROUAULT